

SIVU de Mutualisation de la Restauration Collective (SIMReC)

Délibération n° 2026-033 - Installation du Comité Syndical, Election du Président et des Vice-Présidents du SIMReC

Titulaires				Suppléants			
	Présent	Absent Excusé	Donne pouvoir à		Présent	Absent Excusé	Donne pouvoir à
BEHARELLE Pierre	X			DASSONVILLE Vanessa			
HIROUX Audrey	X			GAYOU Bérangère			
DEGARDIN Sébastien	X			LECONTE Bernard			
LE CLAIRE Yannick	X			THEETEN Delphine			
VOITURIEZ Anne	X			MARTEL Brigitte			
MAERTENS Christophe		X	Mme Voituriez	WALLYN Jean- Jacques			
MONTIGNIES Matthieu	X			NEELZ Christiane			
BALDEYROU Brigitte		X		ROUSSEL Dominique	X		

Conseillers en exercice :	8
Présents :	7
Excusé(s) :	0
Excusé(s) ayant donné pouvoirs :	1
Absent(s) :	0

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 15 heures 15, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de mutualisation de la restauration collective, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Haubourdin, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, doyen d'âge, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Comité Syndical désigne Monsieur Matthieu MONTIGNIES en qualité de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

Vu les statuts du SIMReC,

Vu les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu la délibération du 28 mars 2026 portant sur la désignation des délégués titulaires et suppléants par la ville d'Haubourdin,

Vu la délibération du 2 avril 2026 portant sur la désignation des délégués titulaires et suppléants par la ville de Loos,

CONSIDERANT que le renouvellement des conseils municipaux impose la mise à jour de la composition du comité syndical,

CONSIDERANT que chaque commune membre a désigné ses représentants titulaires et suppléants,

DELIBERE

Article 1 – Le comité syndical prend acte de la fin de mandat des anciens membres et procède à l'installation du nouveau comité syndical composé comme suit :

Pour la ville d'Haubourdin

Titulaires	Suppléants
BEHARELLE Pierre	DASSONVILLE Vanessa
HIROUX Audrey	GAYOU Bérangère
DEGARDIN Sébastien	LECONTE Bernard
LE CLAIRE Yannick	THEETEN Delphine

Pour la ville de Loos

Titulaires	Suppléants
VOITURIEZ Anne	MARTEL Brigitte
MAERTENS Christophe	WALLYN Jean-Jacques
MONTIGNIES Matthieu	NEELZ Christiane
BALDEYROU Brigitte	ROUSSEL Dominique

Le doyen d'âge constate que le Comité syndical est régulièrement constitué et qu'il peut valablement délibérer.

Article 2 – Le comité syndical élit son bureau selon les modalités prévues par les statuts du SIVU.

Article 2.1 : Election du Président :

Le doyen d'âge rappelle que l'élection du président se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Fait acte de candidature : Madame VOITURIEZ

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 8
- Suffrages exprimés : 8

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 059-993373224-20260429-2026_033-DE



- Majorité absolue :5
- Madame VOITURIEZ : 8
- Blancs ou Nuls : 0

Le doyen d'âge proclame M. élu Président du SIMReC.

La présidente prend aussitôt place et remercie les membres pour leur confiance.

Article 2.2 : Election du Vice-Président

Mme le présidente propose au comité la désignation d'un seul vice-président : Monsieur BEHARELLE

Vote : 8

Fait acte de candidature : Monsieur BEHARELLE

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 8
- Suffrages exprimés :8
- Majorité absolue :5
- Monsieur BERAHELLE : 8
- Blancs ou Nuls : 0

La présidente proclame Monsieur BEHARELLE élu vice-président du SIMReC.

Article 3 – La présente délibération sera notifiée aux communes membres et publiée selon les modalités légales.

Fait à Haubourdin

Le 29 AVRIL 2026



Le secrétaire de séance

Le président de séance